

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PROTECTED TARGET ALPHA FUND (FR0011150010)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au Groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est de faire bénéficier les porteurs de parts (i) d'une exposition synthétique variable à une stratégie quantitative (Stratégie) composée de trois sous-stratégies investies sur le marché des matières premières et (ii) d'un mécanisme de protection glissante au titre duquel la valeur liquidative sera, à chaque jour de valorisation du FCP, au minimum égale à 80% de la valeur liquidative observée le dernier jour ouvré du mois précédent.

Caractéristiques essentielles du FCP :

- Le FCP présente un mécanisme de garantie glissante induisant que tous les jours, la valeur liquidative du FCP sera au minimum égale à 80% de la valeur liquidative observée le dernier jour ouvré du mois précédent. L'actif risqué du FCP consiste en une exposition à une stratégie quantitative (Stratégie) répliquant l'évolution d'un portefeuille composé de trois sous-stratégies investies sur le marché des matières premières : une stratégie de type « beta » de suivi de l'évolution du marché des matières premières et deux stratégies de type « alpha » de performance absolue basées sur l'optimisation du coût de roll et de la courbe à terme des matières premières. L'allocation au sein de chacune des sous-stratégies est réalisée par des mécanismes quantitatifs réajustés quotidiennement selon des algorithmes déterminés. L'allocation entre les trois sous-stratégies est réajustée semi-annuellement selon un mécanisme quantitatif : 50% pour la stratégie « beta » et 25% pour chacune des stratégies « alpha ».

- L'exposition à la Stratégie pourra être réalisée par l'intermédiaire d'un indice de stratégie développé par BNP Paribas éligible au FCP conformément à la réglementation en vigueur.

- Pour plus d'informations sur l'Indice de Stratégie, l'investisseur est invité à se rendre sur le site <https://indx.bnpparibas.com> où est disponible la composition exhaustive de cet indice. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement à l'adresse : <https://indx.bnpparibas.com/nr/ITXCIER.pdf>.

Autres informations :

- Détail des actifs traités : contrats financiers (swap...). Par l'intermédiaire des contrats d'échange de flux financiers, le FCP sera synthétiquement exposé à l'évolution des contrats à terme sur matières premières, devises, taux d'intérêt.

- Durée d'investissement recommandée de 1 an

- La stratégie du FCP est considérée comme active. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence à des fins de comparaison de performance.

- Affectation du résultat : capitalisation

- Frais de réplcation et autres frais non intégrés dans les frais courants : 1.1% initialement. Ce pourcentage se fonde sur une estimation des frais de réplcation de la stratégie d'investissement (gestion du mécanisme de contrôle de volatilité, gestion de la protection, coûts de liquidité, innovation..).

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de souscription et de rachat: Quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux français et des jours où les marchés financiers US et anglais sont fermés. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant la date d'établissement de la valeur liquidative.

- Conditions de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 17h le jour ouvré précédant le jour de la valeur liquidative par le dépositaire BNP Paribas, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

• La gestion de type assurance de portefeuille et la protection permanente justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme :** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.

• **Risque lié à un indice de contrats à terme sur matières premières :** exposition au cours des matières premières par le biais de contrats à terme. Il est à noter qu'une baisse des marchés de matières premières ainsi que des conditions exogènes (conditions de stockage, conditions météorologiques ...) pourront entraîner une baisse de la valeur liquidative. En effet, l'évolution du prix d'un contrat à terme sur matières premières est fortement liée au niveau de production courant et à venir du produit sous-jacent voire du niveau des réserves naturelles estimées dans le cas des produits sur l'énergie. Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, et donc en modifier la rareté attendue sur le marché.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par l'OPCVM chaque année	
Frais courants	1,24% (*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances spécifiques	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

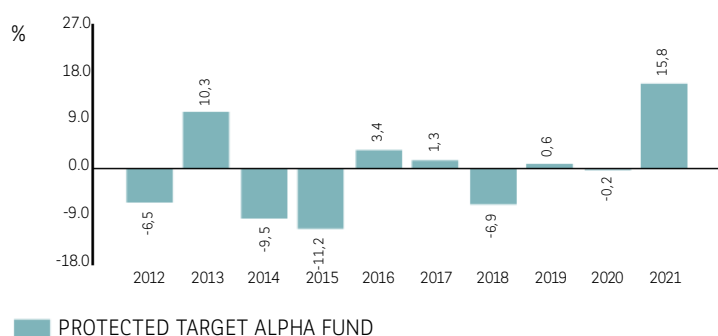
(*) Le pourcentage des **frais courants** se fonde sur les dépenses passées déterminées au 31 décembre 2021.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de performance.
- Les frais intermédiaires, à l'exception des frais d'entrée ou de sortie payés par le FCP à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 30 décembre 2011.
- La part a été lancée le 30 décembre 2011.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- 2011 - 2014 : Durant cette période, une politique d'investissement différente était mise en oeuvre.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande, auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - CIB Sales Support - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Pour plus d'informations sur les autres parts du FCP, veuillez consulter le prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.